

Stages de citoyenneté

Nous revendiquons une législation spécifique adaptée à la pêche de loisir maritime et indépendante des mesures concernant la pêche professionnelle.

Nous saluons l'initiative du procureur dans la mise en place de stage de citoyenneté issue du rapport Medevieille qui souligne la disproportion des sanctions concernant la pratique de la pêche de loisir maritime, et ainsi son inefficacité judiciaire dans le traitement des infractions.

Le rapport propose ceci :

« Pourquoi ne pas expérimenter la sanction éducative ? Outre la proposition d'une amende pécuniaire, la composition pénale peut consister en l'accomplissement, aux frais de l'auteur de l'infraction, d'un stage de citoyenneté d'une durée d'une journée par exemple. **Ce type de stage été mis en place pour les infractions relatives à la réglementation de la chasse (espèces réglementées ou infraction aux règles de sécurité) ou à des contraventions relatives à la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels, notamment les dunes.**

Cette expérience a suscité l'adhésion des parquets sur l'ensemble du territoire national, avec le développement de convention entre l'ONCFS et les Parquets. **Par ses dimensions à la fois punitives et éducatives, ce type d'alternative aux poursuites apparaît adapté aux enjeux environnementaux.** Le stage est animé sur une journée par les agents de l'ONCFS et fait intervenir des représentants de la fédération de la chasse. Il se déroule pour moitié en salle afin de procéder aux rappels réglementaires, et pour moitié sur le terrain, afin d'appréhender les enjeux in situ. Cette formation coûte 250 euros aux stagiaires et fait l'objet d'une attestation qui doit être transmise au Parquet afin d'éteindre l'action publique. **La mise en œuvre de ce type de dispositions pourrait être intéressante pour les infractions à la pêche de loisir car elle permettrait de sensibiliser efficacement les contrevenants à la fragilité du milieu »**

Heureux que le modèle des stages de citoyenneté issue de la fédération de chasse inspire le procureur, nous ne souhaitons toutefois pas sa reproduction identique et ne revendiquons pas d'être les intervenants de ces stages.

Les stages ont pour objet la défense de l'environnement, et notre domaine de compétence se limite à la protection de la ressource, et la défense d'une pratique vertueuse de notre loisir.

Nous sommes légitime en tant que négociateurs de la réglementation de la pêche à pied dans le département, et nous souhaitons une place dans le dispositif des stages Mer / Littoral.

Nous sollicitons un poste d'observateur au cours des stages afin d'apporter notre contribution à cette démarche.